RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT LOT

COMMUNE de CREMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 9

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE, Catherine LACAZE , Josy COURNEDE.

Absents excusés : 2

Madame Agnès LERIS et Monsieur Olivier FRAYSSINET

Claude CONQUET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 09 avril 2025,
- Délibération subventions,
- Demande Fonds Régional d'Intervention pour les travaux de la mairie,
- Examen subventions – virement de crédits,
- Examen devis panneaux photovoltaïques,
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC,
- Suivi des dossiers en cours,
- Informations des commissions,
- Informations diverses,
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 09 avril 2025 .
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Délibération subventions.
Madame le Maire précise que le Collège Olivier de Magny n'est pas en mesure de répercuter la subvention attribuée au BP 2025 sur les familles des trois élèves de la commune et demande de leur verser directement la somme correspondante.
Il convient donc d'annuler la subvention prévue au BP 2025 d'un montant de 720 € au Collège Olivier de Magny et de l'attribuer aux familles concernées : DUMAS (deux enfants) et DARIO (un enfant).

Après examen et délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le transfert de la subvention d'un montant de 720 € prévue pour le Collège Olivier de Magny en faveur de Madame DUMAS Céline pour un montant de 480 € pour deux enfants et Monsieur et Madame DARIO Christophe pour un montant de 240 € pour un enfant.

Demande Fonds Régional d'Intervention pour les travaux de la mairie
- Demande subvention pour les travaux de la Mairie (FAST) : pour compléter le dossier auprès du Département, la collectivité est en attente d'un devis de Sud Gouttières Lalbenque pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales, en réponse aux critères exigés par le Département.

- Demande de subvention à la Région (20%) ; DETR (30%) ; Département (30%) ; Reste à charge

pour la Mairie (20%). Le budget est de 38 000 euros TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande de subvention.

Examen subventions – virement de crédits.
1- Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation financière de l'association LOT ALEGRO, pour l'organisation d'un concert au mois de Juillet 2025.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 300 € et précise qu'il conviendra d'effectuer le virement de crédit suivant :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	-300,00		
Subvention association & autres pers. de droit privé	65748	300,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association LOT ALEGRO, ainsi que le virement de crédit ci-dessus.

2- Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation financière de l'école publique maternelle de Lalbenque, pour un projet de théâtre d'improvisation. 12 élèves de la commune participeront à cette initiative.
Madame le Maire propose de verser une subvention de 271,20 € et précise qu'il conviendra d'effectuer le virement de crédit suivant :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	-271,20		
Subvention association & autres pers. de droit privé	65748	271,20		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'école publique maternelle de Lalbenque, ainsi que le virement de crédit ci-dessus.

Examen devis panneaux photovoltaïques.
L'ensemble du Conseil Municipal a validé le devis de la Sté Technologis pour un montant de 16 144 Euros TTC. La puissance est de 9 kWc.
Demandes :
- extension de la garantie des panneaux à 30 ans et non 25 ans comme mentionné dans le devis.
- Pose d'une grille pour sécuriser le coffret extérieur.

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC.
Pour rappel le SPANC a été créé en 2017 et gère depuis l'assainissement non collectif.
Auparavant, cette compétence était confiée au Parc.
Les ressources en eau de la CCPLL proviennent essentiellement du sous-sol et sont donc très sensibles aux diverses pollutions, et notamment à l'assainissement non collectif.
* **Missions du SPANC:**
- Suivi de l'implantation et conception de l'assainissement lors d'une nouvelle construction
- Suivi de la réalisation des travaux
- Suivi de l'entretien et du bon fonctionnement
- Diagnostics en cas de vente
* **Population concernée sur le territoire:**
6 847 résidents permanents ; 1061 habitations secondaires ; 9 018 personnes sont desservies par le SPANC
* **Indice de performance du SPANC**: 100/140

Ce qui fait défaut pour atteindre le maximum de points: l'absence d'un service capable d'assurer l'entretien, la réalisation des installations.

* **Tarifs des contrôles** : conception: 150 € ; Réalisation et suivi périodique: 100 € ; Pour une vente: 170 €

* **Fréquence des contrôles :** En 2024 on passe de 6 à 10 ans

Contrôles sur la communes de Cremps en 2024

	Contrôles 2024	**Depuis la création**
Conception	3	44
Réalisation	2	39
Suivi régulier	7	114
Contrôle pour vente	5	

Bilan technique sur la commune.

	2024	**Depuis la Création**
Installations complètes	0	51
Complètes avec défaut d'entretien ou d'usure	1	6
Non conformes sans risque environnemental	5	51
Présentant un risque pour la santé des personnes	1	6
Absence d'installation	0	1

* **Taux de conformité des installations depuis la création sur le territoire : 89%**
* **Opérations de réhabilitation groupées. La commune de Cremps n'est pas concernée**
* **Prospectives 2025:**
- Poursuivre les contrôles règlementaires.
- Poursuivre la réhabilitation groupées pour les habitations proches du Tréboulou.
- Mobiliser les nouveaux propriétaires sur la modernisation de leur assainissement.

* **A noter: 1/3 des installations sur le territoire n'a pas encore été contrôlé depuis la création du SPANC à la CCPLL.**

* **Membres du Conseil d'exploitation du SPANC**

NOM	**Prénom**	**Représente**
CAMMAS	Francis	Communauté de Communes (Président)
POINSOT	Martin	Communauté de Communes (Vice-Président)
DEJEAN	Geneviève	Communauté de Communes
DUBOIS	Micheline	Communauté de Communes
VAQUIE	Jacques	Communauté de Communes
VALETTE	Patrick	Communauté de Communes
LINOU	Didier	Communauté de Commune
PASQUIER	Daniel	ASEL
CUBAYNES	Christian	SESEL
CUBAYNES	Jean-Claude	SESEL
PECH	Didier	SESEL

Suivi des dossiers en cours.

Voirie communautaire :

Enrobé : les trous ont été rebouchés avec de l'enrobé par la même entreprise que l'année dernière (YMCA). Cette entreprise a pour mission d'offrir des opportunités d'emploi et de développement professionnel aux personnes en situation de handicap, en promouvant l'inclusion sociale à travers divers services.

Ces travaux n'ont pas donné entière satisfaction : pas d'équipement approprié pour réaliser ces travaux importants. Le matériel en leur possession était une pelle, un balai et une petite remorque tractée derrière un 4x4.

Ces remarques ont été remontées au responsable de la voirie au sein de la Communauté de Communes.

Fauchage : il a débuté le 22 mai 2025 (sur les 23 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne) par l'entreprise Carré Vert Fourrages mais il n'y a pas de planning arrêté pour effectuer les travaux. D'autre part, notre commune figure dans les derniers de la liste.

Goudronnage : Il n'y aura pas de goudronnage en 2025 à Cremps sur les routes communautaires (cf. critères définis en conseil communautaire). Il a été proposé en commission voirie de créer un service technique composé de 2 ou 3 personnes.

Voirie et chemins communaux : Il faut relancer l'entreprise IMBERT pour les travaux prévus sur le chemin du Lac du Fraysse.

Eglise : les travaux de l'église sont terminés. Un rendez-vous avec la Sté SOCOTEC est à programmer pour valider la mise aux normes électriques.

Cimetière : le portail du cimetière est posé (cadenas à code).

Electricité Salle des fêtes et terrain de pétanque : La Sté ARGIA ELEK de Cœur du Causse a été retenue pour effectuer les travaux d'électricité du terrain de pétanque et de la salle des fêtes.
Le devis est en cours de modification.

Informations des commissions.
Néant

Informations diverses.
Sécurisation RD 26 : une réunion pour la sécurisation de la RD 26 aura lieu le mercredi 18 juin 2025 à 10 h.
Accompagnateur de bus scolaire : le dossier est entre les mains de la Région car aucune solution n'a pu être trouvée entre la collectivité et l'entreprise de transports.
Championnat Régional Cyclosport : il aura lieu le dimanche 15 juin de 10h à 18h.Le circuit partira du Mercadiol à Lalbenque en passant par Biargues, le Mas de Vers et Mignot. La circulation sera perturbée sur ces axes (la signalisation, les arrêtés et courriers ont été remis à tous les riverains des hameaux par l'association Cahors Cyclisme).
Réunion de mi-mandat du Département du Lot – Canton des Marches du Sud-Quercy : le président du département Serge RIGAL organisera une réunion le mercredi 25 juin 2025 à 18h à la salle des fêtes. Il sera accompagné des Conseillers Départementaux, Cathy MARLAS et Dominique MARIN

Questions diverses.
Néant.

La séance est levée à 22 h 30.

Nathalie RICARD,
Maire
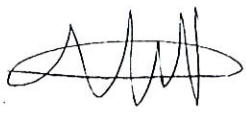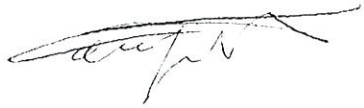
Claude CONQUET,
Secrétaire de séance.